



Loi "prévention de la délinquance" : la lutte continue !

Le 12 Mai 2007, une vingtaine de collectifs départementaux antidélation et le collectif national unitaire de résistance à la délation se sont réunis à la bourse du travail de Paris. La lutte engagée fin 2003 contre les



premiers textes dessinant la loi "prévention de la délinquance" adoptée définitivement le 7 Mars par l'assemblée nationale ne fait que continuer et doit aujourd'hui s'amplifier.

Le contexte politique post-électoral (pour ce qui est des présidentielles) n'est pas nouveau et quel que soit le résultat des urnes, il y avait peu de chances que cette loi soit abrogée par les seules volontés politiciennes. Ce qui fait la force de celles et ceux qui s'organisent depuis plus de trois ans pour refuser ce projet de société qui demande aux travailleurs du social, de la santé et de l'éducation d'être des délateurs, c'est l'unité dans la résistance.

A la CNT, nous avons toujours défendu l'idée selon laquelle le travail social, dans la mesure où il existe, ne doit être qu'au service des individus qui en ont besoin et pas au service de l'Etat et de celles et ceux qui n'aspirent qu'à exercer leur toute puissance sur les personnes qui peuvent connaître des difficultés. Nous ne devons pas oublier que le travail social n'a d'existence que parce que la société capitaliste a besoin de sacrifier une partie de la population pour qu'une autre partie puisse profiter des fruits du capital. Et les travailleurs sociaux n'ont finalement qu'une fonction de régulation et de maintien de la paix sociale.

En attendant une société plus égalitaire et moins hiérarchisée, nous pouvons tout de même essayer de développer la fraternité en étant du côté de celles et ceux qui subissent les politiques répressives et en continuant à nous organiser pour résister et construire collectivement - avec nos différentes sensibilités - des rapports plus fraternels, solidaires et égalitaires.

C'est pourquoi nous nous engageons avec le CNU à refuser tout acte de délation et à soutenir par l'action collective et directe toutes les personnes qui nous informeront des pressions qu'elles subissent de la part de leur hiérarchie dès lors qu'elles refuseraient de devenir des auxiliaires de police.

Ne restons pas isolés, seule la lutte collective paie !

Engagement professionnel de résistance à la délation

La loi adoptée le 5 mars 2007 dite de prévention de la délinquance pose des enjeux de société fondamentaux, elle prévoit par exemple que : « Lorsqu'un professionnel de l'action sociale, définie à l'article L. 116-1, constate que l'aggravation des difficultés sociales, éducatives ou matérielles d'une personne ou d'une famille appelle l'intervention de plusieurs professionnels, il en informe le maire de la commune de résidence et le président du conseil général... » (extrait de l'article 8).

Nous considérons que :

- Cette loi porte atteinte aux fondements de nos pratiques, de nos valeurs éthiques et déontologiques
- Cet article met en péril le sens et l'objectif de nos missions, il les fait évoluer d'une logique d'aide, de soutien, d'accompagnement, de soins vers une logique de contrôle et de surveillance
- Cet article remet en cause la confiance nécessaire à la relation d'aide entre professionnels et usagers et met en danger le travail de prévention
- Cette loi constitue une atteinte aux libertés individuelles en matière de droit au respect de la vie privée et se trouve en contradiction avec la charte des droits fondamentaux et la convention européenne des droits de l'homme
- Cet article inscrit dans une loi dite de prévention de la délinquance revient à considérer toute personne en difficulté sociale ou éducative comme potentiellement délinquante
- Cette loi élargit la palette des sanctions à l'égard des mineurs, gomme le caractère éducatif des missions des professionnels, tend à supprimer l'excuse de minorité prévue par l'ordonnance de 1945 et rapproche la justice des mineurs de celle des majeurs.

Nous n'acceptons pas cette approche alors que les politiques économiques et sociales menées conduisent à l'exclusion et à la précarisation d'un nombre toujours plus important de personnes que ce soit en matière d'emploi, de logement, de santé ou d'éducation.

En conséquence, nous, professionnels de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, demandons **l'abrogation de cette loi.**

Il nous est impossible :

- de mettre en place des outils de fichage et donner accès aux données personnelles
- de répondre aux demandes de renseignements ou de transmissions d'informations notamment en direction des maires

Je m'engage :

- à remplir mes missions de santé, d'action sociale et éducative dans le respect des personnes en défendant nos principes éthiques et déontologique, et en refusant d'appliquer tout acte de délation
- à soutenir toute personne menacée de sanctions dans le cadre de cet engagement
- à faire connaître et à rendre publique toute atteinte aux droits des personnes

NOM :

PRENOM :

SIGNATURE :

ACCORD DE DIFFUSION DE CET ENGAGEMENT :

Enfin les organisations suivantes s'engagent à soutenir et accompagner les salarié(e)s concerné(e)s et à informer le plus largement possible !

Collectif National Unitaire de Résistance à la Délation -CNU- : CGT, FSU, SOLIDAIRES, CNT, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des Avocats de France, Syndicat National des Médecins de PMI, Union Syndicale de la Psychiatrie, Syndicat National des Psychologues, Ligue des Droits de l'Homme, Collectif des Etudiants en Travail Social.

Site internet du CNU : www.abri.org/antidelation

Dans la suite logique de la mise en place de leur politique répressive, les gouvernements qui ont mis en route le chantier des EPM (établissements pénitentiaires pour mineurs) procèdent à la fermeture des petites structures d'hébergement de la protection judiciaire de la jeunesse.

Les foyers ferment, des prisons ouvrent !

C'est ainsi que dès juin 2007, le foyer " l'Ecureuil " à Argenteuil n'accueillera plus de mineurs et le personnel sera redéployé. Ce foyer était pourtant une des structures d'hébergement collectif qui fonctionnait le mieux sur le département du Val d'Oise. L'équipe entière était impliquée sur l'aspect éducatif de la prise en charge des mineurs, quelque soit le statut



des personnes. Seulement voilà, ce foyer qui semblait pouvoir apporter un plus aux mineurs accueillis n'a pas été jugé rentable par le ministère de la justice. Dès décembre, c'est la directrice qui a pris d'autres fonctions ailleurs et a laissé son poste vacant. Ce n'est pas le départ de la directrice qu'il faut dénoncer car si l'équipe avait eu en contrepartie une autonomie de gestion, elle ne s'en serait que mieux portée. En revanche il faut dénoncer la maltraitance faite aux mineurs pris en charge pour lesquels il faut trouver d'autres solutions car " ils ne sont pas rentables ", sans oublier le personnel qui est gentiment remercié de son travail par une fermeture et des mutations subies dans la plupart des cas.

L'exemple de cette fermeture n'est pas la seule. D'autres foyers comme celui d'Aubervilliers avaient déjà fermé en 2006 et ce sera le sort de toutes les petites structures. Comme la priorité est à la réduction des budgets on ne peut pas faire fonctionner des foyers peu rentables économiquement avec des prisons qui en revanche sont rentables pour les entreprises telles que Leon Grosse et l'éternel Bouygues qui les construisent.

De plus, les centres fermés et les prisons étant présentés comme des lieux éducatifs, plus rien ne justifie l'existence de foyers qui restent ouverts sur la cité. C'est une raison supplémentaire pour continuer à mener le combat contre l'enfermement des mineurs en défendant aussi les lieux d'éducation même si on sait que ce ne sont pas les institutions qui feront changer la société.

Le travail social faut que ça é-v-o-l-u-e, non ?? !!!

Rapide chronologie des réformes importantes du travail et des formations sociales qui en dit long sur les objectifs futurs visés par les gouvernants...

1998: • La loi d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion montre des velléités de valorisation des formations éducatives et sociales même si elle privilégie le côté palliatif au détriment de la prévention.

2002: • Loi réformant l'action sociale et médico-sociale qui nous laisse penser que les usagers vont être au cœur des dispositifs alors même qu'ils sont censés déjà l'être (sic) et instaurant l'évaluation de l'action sociale.

• La loi de modernisation sociale entérine deux notions importantes qui vont modifier l'approche du travail social : la mise place de " l'indice qualité " et la formation tout au long de la vie à raison d'un crédit d'heures de formation de 120h plafonnées sur 6 ans.

2004: Grande année ! Deux réformes majeures :
• La loi de programmation de cohésion sociale qui oblige tout le secteur social à un alignement européen, notamment par le biais de la LMD (licence, master, doctorat) et l'appropriation des formations du social par les universités.

• Loi de décentralisation qui place entre les mains des Conseils régionaux et généraux la quasi totalité des missions d'action éducative et sociale, sans réflexion autour des budgets remettant ainsi en cause tous les financements de l'aide sociale et plaçant les centres de formation du secteur dans une situation concurrentielle les obligeant à élaborer des stratégies contraignantes pour faire face, en outre, à la multiplication des métiers du social.

2006: • Loi pour l'égalité des chances dont sont issus le Contrat première embauche (CPE) et l'alternance dès 14 ans. Sans oublier le travail de nuit à partir de 15 ans...

2007: • Loi de prévention de la délinquance
• Réforme du diplôme des éducateurs spécialisés par l'introduction des " référentiels de compétences " ramenant le travail de l'éducateur à une conception standardisé de type tayloriste.

... tout concourt à rationaliser, ordonner, contrôler, et nous n'aborderons même pas ici le volet répressif...

Coupon à retourner à : Syndicat CNT santé social & FPT
33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Je souhaite recevoir gratuitement:

"La Sociale", le bulletin de la fédération CNT santé social & FPT: OUI NON

Trois n° du Combat Syndicaliste, le mensuel des Syndicats CNT: OUI NON

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville et code postal :

E-mail:

Profession:

Je souhaite prendre contact avec le syndicat CNT santé social & FPT: OUI NON

SYNDICAT CNT SANTE SOCIAL & FPT RP

33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Tel: 06 28 33 42 43 Mail: sante-social.rp@cnt-f.org

Réunion du secteur social tous les troisièmes mardi de chaque mois à 18h30

La CNT ? C'est quoi ?

Un syndicat ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois les champs économique, politique, social et culturel.

De lutte ! Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

Autogestionnaire ! Parce que les décisions doivent être prises à la base.

Solidaire ! Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée.

Anticapitaliste ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... **Un projet révolutionnaire.**